

SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 10.563.994 DINARS TUNISIENS
SIEGE SOCIAL : GP1 Km 35 8030 GROMBALIA - TUNISIE
REGISTRE DE COMMERCE : B139271997**

MATRICULE FISCAL : 6874X /A/M/000

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 19 JUIN 2017 A 13H00**

L'an deux mille dix sept (2017) et le 19 juin à treize heures (13h00), les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER S.A, société anonyme de droit tunisien, faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10.563.994) (ci-après la **Société**), se sont réunis à l'Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis sis, Rue de la République, La Marsa 2078 – Tunisie, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro du 2017, et dans les journaux quotidiens dans son édition du 2017 et le dans son édition du 2017.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de son entrée en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Walid Loukil est désigné comme secrétaire.

Messieurs Mohamed Maamoun Guiga et Abderraouf Bouzuita, présents et acceptants, sont désignés scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de actions composant le capital social de la Société soit % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;

- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les inventaires, et les états financiers consolidés du Groupe Loukil pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société ; et
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Groupe Loukil.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heures et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société ;
11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel de la Société ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société ;
12. Ratification des nominations des nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit ; et
13. Pouvoirs pour formalités

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, afférent aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 23.596.168,408 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 2.296.166,857 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du Groupe Loukil, approuve les états financiers consolidés du Groupe Loukil de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se soldant par un total bilan de 23.525.195,084 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 2.346.909,450 DT Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de 2.296.166,857 Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Perte de l'exercice 2016	2.296.166,857 DT
Amortissements différés	787.838,979
Résultats des reports déficitaires	1.508.327,878

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 5.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit de la Société en rémunération de leur activité, la somme totale de 10.000 Dinars Tunisiens net, à titre de rémunération pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Maamoun Guiga ; et
- Monsieur Abderraouf Bouzuita.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

Les Administrateurs sus-désignés, tous présents, déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) nouvelles années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, présent à l'Assemblée, déclare, en sa qualité de représentant légal de F.M.B.Z KPMG Tunisie, accepter le renouvellement des fonctions de commissaire aux comptes de la Société qui viennent d'être conférées à F.M.B.Z KPMG Tunisie et déclare, en outre, que F.M.B.Z KPMG Tunisie n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, comme membres du Comité Permanent d'Audit, pour un mandat de trois (3) années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les membres suivants :

1. ECONOMIC AUTO SA, représentée par monsieur Anis Majoul ;
2. AURES AUTO SA, représentée par monsieur Bacha Abdelhedi ; et
3. Monsieur Mohamed Maamoun Guiga ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Les nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit sus-désignés, tous présents, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à () heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur Walid Loukil

LES SCRUTATEURS

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga

Monsieur Abderraouf Bouzuita

LES ADMINSTRATEURS RENOUELES

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat »

Monsieur Abderraouf Bouzuita
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat »

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES RENOUELE

Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri
(représentant légal de F.M.B.Z KPMG Tunisie)
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat de commissaire aux comptes de la Société »

LES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT

Aures Auto
(Représentée par Mr Bacha Abdelhedi)
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du CPA »

Economic Auto
(Représentée par Mr Anis Majoul)
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du CPA »

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat »